

Image not found or type unknown



Organisation pour des soirée

Par **maria60**, le **09/04/2012** à **21:19**

Bonjour,rnrnJ'aimerais organiser des soirées au moins une fois par mois, avec vente de boissons alcoolisées, et je voudrais s'avoir comment ça se passe, du moins quelles sont les démarches que je dois faire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2012** à **08:59**

Bonjour,rnrnSi vous n'êtes ni une entreprise ni une association ET si vous n'avez pas les licences exigées pour "vente d'alcool", vous n'avez pas le droit de faire cette activité, tant sur le plan administratif que sur le plan fiscal et sur le plan pénal.

Par **pat76**, le **10/04/2012** à **17:33**

BonjourrnrnVous devrez faire une demande de licence auprès de la Préfecture.